

1860 et l'école en Tarentaise

La célébration du 150^{ème} anniversaire de la Réunion de la Savoie à la France, selon le terme utilisé dans le Traité, peut-être plus agréable à entendre que celui d'Annexion, a motivé la parution d'un grand nombre d'ouvrages sur le sujet. Les Sociétés d'Histoire savoyardes, en particulier, ont sollicité leurs plus dignes représentants : MM. Guichonnet, Palluel et Sorrel, pour ne citer que les plus émérites et les plus connus, afin de nous apporter toutes les précisions souhaitables sur les motivations, les préparatifs et la réalisation de la cession du domaine où les rois de Sardaigne, comtes puis ducs de Savoie trouvaient leurs origines, (au moins pour la période fixée par l'histoire de manière irréfutable). Ces historiens se sont aussi intéressés au contexte européen de l'époque, aux conflits et à la lente évolution, parallèle, vers une Italie unie : ce pourquoi ils ont donné la parole à des auteurs des pays concernés en dehors de la France et du Royaume Sarde, dont chacun a pu lire avec profit les ouvrages.

Au cours de précédentes communications à l'Académie de la Val d'Isère, Jean-Paul Bergeri a développé les idées avancées par le chanoine Martinet, en même temps que celles d'autres Savoyards de l'époque, et Lucienne Guillerme a présenté ensuite quelques personnalités moûtériennes ou tarines impliquées dans les événements de 1860.

Le sujet de celle-ci est beaucoup plus modeste : il permettra d'évoquer l'humble population montagnarde, dont certains d'entre nous sont issus, pour que nous nous interroguions sur les éventuels bouleversements introduits dans le système scolaire en place, dont ils étaient satisfaits, et, on le verra, à juste titre.

Que sont devenues ce qu'on est convenu d'appeler les petites écoles après 1860 ? Précisons au préalable qu'école aura non pas le sens actuel d'établissement d'enseignement, mais désignera la structure, maître et élèves, réunie le plus souvent en une classe unique où s'acquièrent les connaissances élémentaires.

En février 1994 (année du décès de notre secrétaire perpétuel Marius Hudry) Lucien Chavoutier nous présentait ces petites écoles, pour ce qui concerne l'après-révolution, c'est-à-dire la période dite sarde (après la chute de l'empire napoléonien en 1814 et notre première Réunion à la France - c'était déjà le terme utilisé-). Lucien Chavoutier éclairait ses propos de documents déposés aux archives diocésaines par les héritiers du révérend Passy dont le titre fut celui de Réformateur des Etudes de Tarentaise. Ces documents mettaient en présence une cinquantaine de postulants au titre de maître d'école, une soixantaine de curés et vingt-cinq syndics.¹ Ils permettaient de bien appréhender l'organisation en place, pour la quasi totalité de la Tarentaise.

Le titre de Réformateur des Etudes nous interpelle. En fait, lorsque la Savoie retourne dans le giron sarde, selon l'expression consacrée, ses souverains légifèrent sur la Réforme des Etudes et, dès décembre 1814, les

1860 et l'école en Tarentaise

candidats instituteurs, munis d'un certificat de « *bonne vie et conduite* » doivent se présenter devant le Réformateur des Etudes, pour y subir un examen. Ceux qui seront agréés recevront leur lettre de nomination du syndic de la commune où ils enseigneront mais... le diplôme officiel émanera de l'évêché !

Toutes les lois qui suivront celle de 1814 ne feront que conforter l'état de dépendance dans lequel se trouvent ces maîtres par rapport aux autorités conjointes des syndics et des curés. Le plus souvent mal logés, ne disposant généralement que d'une chambre, le plus clair de leur rétribution provient en faible partie des parents de leurs élèves, qui, de plus, les nourrissent à tour de rôle, mais surtout du bénéfice des fondations, qu'on a, semble-t-il, réussi en général à soustraire aux réquisitions de la Révolution. Quelquefois, on constate qu'on prend aussi « *sur le budget de la commune à défaut d'autre financement* ».

Néanmoins, on le constate déjà lors d'une enquête de 1823, aucune commune de Tarentaise n'est dépourvue d'école, et le plus souvent chacune d'elles comporte aussi plusieurs écoles de hameaux, en raison de l'éloignement de ces villages par rapport au chef-lieu.

L'école se tient pendant ce qu'on nomme « *la saison morte* » c'est-à-dire, lorsque c'est stipulé, du 25 novembre au 25 mars, soit pendant quatre mois ...au maximum ! car le plus souvent l'école ne fonctionne que de décembre à février inclus soit durant trois mois seulement, en plaine en particulier.

En dehors de cette période les enfants sont utilisés, dans les exploitations familiales surtout, dans la mesure de ce que chaque tranche d'âge peut effectuer comme labeur, les filles assistant leurs mères dans les tâches ménagères et la garde des jeunes enfants.

L'étude de Lucien Chavoutier faisait apparaître l'origine locale des maîtres ayant subi l'examen devant le Réformateur. A Bonneval on trouve des Léger et Hyvoz, à Bourg-Saint- Maurice des Anxionnaz, Gaymard, Mengeon, aux Avanchers, des Bazin, Muraz, Rey-Golliet, à Montvalezan, des Gaidet, Possoz, Maître. Ceux qui enseignent dans leur commune d'origine représentent soixante-cinq pour cent des effectifs, ce qui est bien pratique : on n'aura pas à leur fournir de logement. On voit quand même un étudiant de 3^{ème} du Collège Royal de Moûtiers, originaire de Salins, enseigner à Montagny, et un Peron, de Laval de Tignes², partir, lui, en Val d'Aoste : des exceptions confirmant la règle. Bien entendu ces maîtres sont tous des double-actifs, oserons-nous ajouter, leurs élèves aussi ! Enseignants et agriculteurs, le plus souvent, mais on trouve un Gaymard arpenteur ce qui ne peut manquer de nous faire souvenir de l'architecte Borrel exerçant comme maître d'école dans les Belleville pendant la première partie de sa vie professionnelle.

Si l'on examine leur contrat, on constate qu'ils doivent enseigner la lecture, l'écriture, quelques règles de calcul et, parfois, le « *champs* », mais

1860 et l'école en Tarentaise

que cette orthographe ne vous conduise pas à imaginer des cours d'agronomie, on va seulement, si les apprentis maîtres et leurs élèves sont réceptifs à l'enseignement du « *chant* », former des chantres pour les offices à l'église. Les maîtres doivent aussi faire réciter le catéchisme, mais tous sont des laïcs, même lorsque des classes d'initiation au latin existent : les enseignants sont alors des « *anciens* » du collège de Moûtiers.

En effet, la Révolution a entraîné la disparition des vicaires-régents d'école. Deux cent soixante-deux prêtres enseignaient avant 1792 mais leurs rangs ont été décimés ; au total en 1823, on ne compte plus que cent vingt prêtres pour le diocèse, dont onze retraités : ils suffisent à peine au service des paroisses, alors qu'en 1792 cinquante prêtres du diocèse n'étaient pas desservants. Il ne faut pas chercher ailleurs les raisons de la laïcisation des maîtres d'école ; mais il ya quand même des curés qui donnent des cours de latin en montagne, à des élèves particulièrement doués, qu'ils s'emploient à diriger vers la prêtrise : pensons à Monseigneur Charvaz et à Monseigneur Billiet, formés par les curés d'Hautecour et des Chapelles.

Lucien Chavoutier fait aussi le tour des motivations avancées par les postulants à l'examen : cela va du besoin d'emploi pour compléter les revenus du chef de famille à la compétence professionnelle, mais celle-là est mise en avant en dernier, on insiste plutôt sur la bonne pratique religieuse, et les principes politiques conformes à la royauté ! Le serment qu'ils prêtent est éloquent : « *Je jure d'être fidèle au Roi, affectionné au gouvernement royal, je jure d'exercer mes fonctions avec honneur et probité, de n'admettre dans mon école aucun élève du sexe féminin* » (et bien sûr, l'inverse, lorsqu'une classe de filles est ouverte et que l'institutrice prête serment), enfin « *je jure de surveiller mes écoliers pour qu'ils assistent les dimanches et fêtes aux offices divins et remplissent les Devoirs de notre sainte religion.* » Peut-on déjà glisser qu'en 1863, le procès-verbal d'installation du maître comporte aussi un serment de fidélité à l'Empereur.

Prenons quelques minutes pour évoquer les problèmes liés à la mixité, à l'époque des petites écoles et ensuite, ce qui permettra d'évacuer le sujet. Il ne faut pas attacher trop d'importance au serment de ne pas admettre des enfants de sexe opposé dans une classe. En pratique, il n'est observé que si c'est possible, c'est-à-dire que si deux classes séparées ont pu être ouvertes et cela ne concerne le plus souvent que les gros chefs-lieux. Dans les hameaux on constatera que les écoles sont mixtes, les syndicats ont obtenu dérogation pour simple raison d'économie : comment recruter deux maîtres quand on a à peine les moyens d'en rémunérer un, et où installer deux salles de classe lorsque l'on doit souvent se contenter de partager une écurie entre animaux et écoliers ? Mais la question de la mixité va rester un sujet épineux. En 1868, le curé de Bonneval constatera : « *les quatre écoles sont mixtes, bien que je me sois récrié !* » et les curés ne sont pas les seuls à se récrier : en 1870 une demande d'école mixte sera présentée par le maire d'une commune mauriennaise de montagne, pauvre, dont la population scolaire réduite ne

1860 et l'école en Tarentaise

permet pas d'envisager deux écoles séparées. Le cas est étudié en session du Conseil Général et la commission compétente qui est chargée de l'examiner repousse cette demande.

Le rapporteur, qui est le Dr Jacquemoud, conseiller général de Moûtiers, le justifie « *pour des considérations de moralité* » mais un autre moûtierain, l'avocat Carquet, conseiller général de Bourg-Saint-Maurice, s'insurge : « *les écoles mixtes ne doivent pas être regardées à priori comme contraires aux bonnes mœurs, les Etats-Unis en possèdent un très grand nombre, qui, loin de nuire à la moralité publique, produisent au contraire d'excellents résultats* » ; son collègue rétorque : « *l'âge des élèves de ces écoles n'est pas précisé ! Lorsqu'il y a des filles de 9 à 10 ans et des garçons de 12 à 13 ans dans la même classe, ce rapprochement n'est certainement pas avantageux pour les bonnes mœurs et on peut constater des faits regrettables et bien peu décents...* ». Finalement, prenant en considération la situation particulière de la commune -Hermillon- la commission compétente du Conseil Général émettra un vœu favorable à la demande de mixité. Mais il faudra attendre 1886 pour qu'une loi autorise la mixité dans les toutes petites communes et 1933 pour que toutes les écoles primaires puissent être mixtes.

Une loi du 15 août 1941 interdit encore toute « *gémiation* » dans les lycées et collèges et enfin, le 7 mai 1942 les jeunes filles seront autorisées à fréquenter les lycées et collèges de garçons (s'il n'existe pas d'établissement féminin correspondant dans la localité).

On l'a déjà dit, le statut social du maître est très modeste tant par l'indigence de ses conditions de vie : on estime que son traitement est en moyenne équivalent à la valeur d'une demi-vache pour l'année scolaire, bien moins encore pour les écoles temporaires, que pas la sujétion étroite envers syndics et curés, prompts à les juger et à les réprimander.

De nombreux ouvrages ont été consacrés à ces maîtres d'école de montagne. La situation des mauriennais est bien connue grâce à l'œuvre d'Isaïe Thomasset. Celui-ci fait état de nombreuses classes se tenant dans les écuries...mais nous n'avons rien à envier à nos voisins, chaque fois que la commune est pauvre en bois de chauffage. Monseigneur Billiet fait une description savoureuse de l'école des Chapelles : « *l'école bien rudimentaire était installée dans une étable pour profiter de la chaleur animale. D'un côté, les moutons rumaient placidement, de l'autre, les enfants du village, petits garçons et petites filles, côte à côte sur de longs bancs en bois avec, pour table, une large planche sur deux tréteaux : récitant leurs prières, épelant ou s'essayant à écrire sous la direction patiente d'un habitant du village. Quelquefois, un petit garçon, plus pétulant ou plus malicieux que ses condisciples, faisait basculer la table et voilà toute la classe en désordre avec des rires et des pleurs. Sur l'ordre de la maîtresse, on s'empressait de ramasser livres et cahiers qui ne revenaient pas précisément intacts de leurs rencontres*

1860 et l'école en Tarentaise

avec l'encrier ou la litière. Plus souvent encore, les brebis éprouvaient le besoin de mêler leurs bêlements plaintifs à la voix traînarde des enfants. »

L'école se tient du lever du soleil au coucher, -cela se conçoit aisément, les chandelles sont chères, donc peu utilisées-, suivant le rythme des saisons.

Dans ces conditions, les résultats devaient permettre aux élèves de lire leurs papiers de famille –de là peut-être l'esprit procédurier que l'on nous attribuait- car il n'y a pas de bibliothèque scolaire à la disposition des écoliers de montagne, on en est bien loin ! Cela permettra aussi de vérifier plus tard ses comptes et ses impôts, puisqu'on apprend les quatre opérations et les fractions. Dans le meilleur des cas, quelques rudiments de géométrie autoriseront le calcul de la superficie du terrain qu'on souhaite acheter ou vendre. On sait bien moins écrire, on n'a eu, pour s'entraîner, que quelques ardoises³ du pays, quelques feuilles volantes. Seuls les élèves les plus doués, et issus de familles aisées, (à moins que le curé ne les aide) seront dirigés ensuite vers le collège royal de Moûtiers.

En 1845 le gouvernement a créé les écoles provinciales de méthode - celle de Moûtiers aura formé soixante-huit maîtres de 1845 à 1850- et après 1847 seulement, l'Etat Sarde nommera un secrétaire d'état à l'instruction publique.

En 1852 on compte trois cent cinquante écoles en Tarentaise, et cette même année le gouvernement sarde accorde, pour la première fois, des subsides aux écoles élémentaires, à hauteur d'un tiers des frais.

Enfin une loi du 20 juin 1858 prévoit l'ouverture à Chambéry d'une école normale pour les maîtres, cette école devant concerner les sept provinces du duché. Les événements des années 1858 à 1860 ne permettront pas de donner suite au projet.

Pour l'anecdote, le chanoine Joseph Emile Borrel a écrit un petit ouvrage sur le clergé et l'instruction primaire dans le diocèse de Tarentaise ; il note que le Révérend Jacques Rellier, qui fut curé à Bonneval de 1848 à 1868, constatant les difficultés à trouver de bons instituteurs, avait transformé, avant 1860, son presbytère en véritable école normale, et se chargeait de former des maîtres pour les villages de sa paroisse. Et il semble qu'à Montvalezan Victor Gaidet ait aussi formé les maîtres de son village.

Dernière observation, bien qu'elle soit hors sujet : les Savoyards ont réclamé en vain de 1851 à 1859 une Université de langue française à Chambéry et, au moins une chaire de français à l'Université de Turin, où l'on ne parle que l'italien.

Au vu de cet état des lieux, il serait normal, compte tenu de la précarité des conditions de scolarité : période de fréquentation réduite, niveau de compétence des maîtres aléatoire, bâtiments et fournitures scolaires plus qu'insuffisants, de constater, au moment où la Réunion de la Savoie à la France intervient, un niveau d'instruction déplorable en Savoie et plus encore dans notre Tarentaise montagnaise. Mais surprise ! Tous les auteurs ayant

1860 et l'école en Tarentaise

développé le sujet nous livrent des statistiques inattendues. Par exemple, Monseigneur Billiet, originaire des Chapelles, devenu archevêque de Chambéry et cardinal, avait établi une comparaison entre les diocèses qu'il administrait : dans celui de Chambéry, cinquante pour cent des habitants seulement savaient lire, au lieu de quatre-vingt-trois pour cent en Maurienne, et quatre-vingt-sept pour cent en Tarentaise ! Cette statistique est souvent contestée, Monseigneur Billiet aurait voulu flatter ses compatriotes... De même, peut sembler excessive la louange exprimée en 1855 par l'évêque de Belley aux Savoyards réunis à Myans : « *Vous avez la réputation méritée d'être le peuple le plus instruit d'Europe !* ». Prenons alors la statistique de Jacques Lovie, historien bien connu et respecté. Or, il va plus loin encore ! IL dit que la Tarentaise, pays des écoles de hameaux à large absentéisme d'été, mais d'intense fréquentation, ne présentait aucun illettré en 1860 (il est vrai que la statistique de Monseigneur Billiet porte sur une période plus ancienne).

M. Philippe Paillard, directeur des archives départementales de la Savoie, note aussi, dans son ouvrage « *Ecole et montagne en Savoie* » paru en 1982 et faisant suite à une exposition au lycée Vaugelas de Chambéry en 1981, la supériorité très forte de la montagne sur les zones de plaine. Et s'il faut en chercher les raisons, on a le choix entre plusieurs opinions : la plus répandue et la plus vraisemblable est que les gens de la montagne ont émigré depuis des temps très anciens, ils ont pu constater l'intérêt de posséder de l'instruction, hors de leur village, ils y ont acquis un esprit plus ouvert ; lorsqu'ils rejoignent leur montagne, ils accordent une attention grandissante à l'instruction de leurs enfants, et, s'ils le peuvent, consacrent une partie des gains acquis à l'étranger à des fondations pour les écoles, dont nous parlerons plus longuement. On peut avancer aussi que les rudesses de l'hiver éloignent plus longtemps les enfants des écoles de montagne des travaux des champs que ceux des plaines, d'où une fréquentation scolaire plus longue.

Monseigneur Billiet avait une explication plus originale que l'on soumet à votre appréciation : « *Dans les régions de montagne, où l'air est plus vif, plus pur, moins chargé de ces vapeurs humides qui entretiennent toujours un peu de brouillard au fond des vallées, les enfants ont d'ordinairement, l'esprit plus intelligent et plus ouvert* » mais soyons honnêtes, il ajoute : « *bien que l'opinion avancée ait été aussi attribuée à Cicéron, cette différence nous paraît provenir principalement de ce que, dans les communes alpines, les populations sont plus aisées (il dit très exactement d'une grande aisance) et encore de ce que, dans ces paroisses il y a partout d'anciennes et nombreuses fondations, donc des écoles gratuites ou presque gratuites pour les enfants* ».

Le préfet Verneilh écrivait déjà, sous le Premier Empire : « *Le cultivateur de la montagne est dans une certaine aisance, et presque toujours propriétaire. Celui de la plaine l'est rarement, il est réduit à la condition de manœuvre ou de simple colon* » et il a donc besoin des

1860 et l'école en Tarentaise

suppléments de ressources apportés par le travail des enfants. A titre anecdotique, certains historiens ont aussi assuré que dans ces zones très chicanieuses il est indiqué de savoir lire afin de pouvoir suivre les procédures engagées.

En tout cas, une statistique sarde réalisée en 1860 fait état d'une école pour mille neuf cent quarante-trois habitants à Gênes, une pour six cent vingt-six habitants à Turin, une pour deux cent soixante-quinze habitants à Chambéry, et une pour cent quarante-trois habitants en Tarentaise ; elle fait état d'un taux d'alphabétisation proche de quatre-vingts pour cent pour l'ensemble de la Savoie. Mr Guichonnet avance à la même époque un taux de soixante-quatre pour cent pour les états de Piémont-Sardaigne alors que ce taux chute à vingt-deux pour cent pour les autres états d'Italie. Il a été impossible de trouver des renseignements pour la France de 1860. Une constatation un peu plus tardive, en 1878 : si la France compte dix-sept pour cent d'illettrés en moyenne, on n'en compte pas plus de cinq pour cent en Savoie.

Le sénateur Laity, envoyé impérial en mission en Savoie pour y préparer la population au plébiscite, en 1860, est un grand commis de l'état français, imbu d'un complexe de supériorité évident. Or il est contraint d'observer : *« J'ai été frappé de la pureté avec laquelle le plus petit fonctionnaire, le dernier curé de village, parlent le français ; on ne compterait pas en France plus de quarante départements aussi éclairés que celui-ci ! »*

En France, justement, quelle est la situation de l'enseignement élémentaire au moment de la Réunion de 1860 ? L'école primaire devait beaucoup au ministère de Guizot ; né en 1787, il est ministre de l'Intérieur dans le gouvernement provisoire formé après la Révolution de 1830, puis fut chargé de l'Instruction Publique. Il fait voter en 1833 une loi sur l'enseignement primaire. Pour la résumer :

- chaque commune doit entretenir une école primaire
- elle sera aidée par des subsides versés par l'état
- chaque département, ou plusieurs réunis, devra, ou devront entretenir une école normale.

En 1850 la loi Falloux avait établi la liberté de l'enseignement, entraînant l'ouverture de nombreuses écoles privées. C'est le préfet qui nomme les instituteurs, mais les écoles, même publiques, sont placées sous le contrôle des autorités religieuses, selon l'adage de Falloux : *« nous voulons que la religion ne soit imposée à personne mais enseignée à tous »*. En fait, les curés visitaient les écoles plus souvent que les inspecteurs primaires, ce qui ne bouleversera donc pas les habitudes tarines.

Par contre, dès la 1^{ère} session du Conseil Général de la Savoie, le 26 août 1860, on constate que les communes sont dépourvues de véritables maisons d'école. Mais, si des dotations importantes sont accordées par l'Etat français, elles serviront d'abord à établir des routes, une préfecture et des

1860 et l'école en Tarentaise

sous-préfectures. Le rapport du Conseil Général précise que la législation française en matière d'instruction primaire n'a été rendue applicable en Savoie qu'à partir du 1^{er} Janvier 1861. Cependant l'école normale d'Albertville est ouverte pour les élèves-maîtres de Savoie et de Haute-Savoie en novembre 1860 et Rumilly accueillera les élèves-maîtresses l'année suivante. En 1887 une école normale de garçons sera créée à Chambéry, puis ils reviendront à Albertville en 1892 et les filles les remplaceront à Chambéry.

Pour commencer, aucun des inspecteurs primaires installés n'est savoisien, dit Lovie ! Et puis on se hâte d'écarter une partie des instituteurs, jugés incapables, et de les remplacer par du personnel extérieur au département ! Les concernant, dans le livre « *Trois plumes à un chapeau* » on peut lire « *Quelques temps après l'annexion, ces fonctionnaires arrivaient en Savoie pourvus d'un dictionnaire franco-italien, et même latin, dans la crainte de ne pouvoir comprendre le charabia savoyard* » mais, comme l'avait déjà constaté le sénateur Laity « *quelle était leur surprise d'entendre une langue aussi pure, et quelquefois meilleure que la leur !* ».

Toutefois, les écoles de Tarentaise ne semblent pas avoir accueilli beaucoup d'enseignants « *étrangers* » car la consultation des listes d'instituteurs, entre 1800 et 1920, permet de constater que leur origine est restée locale. Ainsi, un Besson, né à Saint-Jean-de-Belleville, exercera à Saint-Martin, Saint-Jean et Aime entre 1881 et 1911, un Anxionnaz Pierre, né à Bourg-Saint-Maurice, exercera à Tignes puis à Bourg, Villaroger, et Sainte-Foy, bien d'autres exemples abondent.

Le rapport du Conseil Général de 1860, constatait la déplorable habitude de fermer les écoles dès le printemps, dans la plupart des communes. Le préfet décide d'y remédier, et envoie une lettre en ce sens à tous les maires concernés. Mr Lovie expliquait que : « *la situation des écoles de hameaux était inédite au regard du droit français.* »

La consultation du livre « *Les écrivains français racontent l'école* » permet de vérifier que la fréquentation scolaire n'était pas annuelle non plus, en Franche-Comté où on écrit : « *je continuais d'aller à l'école en hiver* » ni en Normandie : « *les enfants manquent au fil du travail des champs* » ni en Aveyron : « *l'école n'est fréquentée que l'hiver* » ; pour la Bretagne on peut relire « *Le cheval d'orgueil* » de Jacek Helias.

Mr Lovie voulait-il seulement évoquer la situation des hameaux, écartés de leur chef-lieu, et non leur fréquentation saisonnière ? On devrait pourtant trouver des situations comparables en Hautes Alpes, ou dans les Pyrénées ? Ou faut-il admettre qu'on ne constatait pas, ailleurs, un morcellement aussi important des territoires communaux entraînant la nécessité de si nombreuses écoles de hameaux ? Un rapport du Conseil Général, en 1871, mentionne ainsi, des communes ayant « *quinze écoles de hameaux et plus...* » et on cite « *Bourg-Saint-Maurice, Beaufort, etc.* » et le même rapport précise que la population scolaire des hameaux est beaucoup plus importante que celle

1860 et l'école en Tarentaise

des chefs-lieux. Ce doit être cela, la situation inédite au regard du droit français.

En même temps qu'étaient remplacés certains instituteurs, il avait été imposé d'augmenter fortement leur rémunération, et, dans ce but, on va d'entrée y affecter le produit des fondations, dont la gestion est retirée aux procureurs des hameaux, pour être remise à la municipalité mise en place. Cela vient bouleverser les habitudes locales, c'est même considéré comme scandaleux !

Il faut, en effet, se souvenir, que chaque quartier de village fonctionnait quasiment sur un modèle familial et n'admettait pas d'ingérence dans ses affaires privées. Lorsqu'à la suite d'un testament, ou d'une donation, une somme était allouée au bénéfice de l'école de son hameau, par un habitant de ce hameau, ou par un prêtre ayant desservi le village, ou originaire d'un hameau, c'est le procureur de ce hameau et non le syndic de la commune, qui était chargé de gérer cette « *fondation* ».

Ajoutons que cette vieille tradition ne concernait pas uniquement les écoles. Les gains acquis au cours d'une émigration de plus ou moins longue durée, étaient traditionnellement séparés en trois lots :

- 1/3 allait aux œuvres -les écoles, les pauvres, les hospices-
- le second 1/3 était consacré à l'embellissement de son église ou de sa chapelle. C'est ainsi que les guides du patrimoine l'évoquent, par exemple, lors de la visite de l'église de Bellentre, où l'on admire les riches ornements, vases sacrés, offerts par la famille Cléaz.
- le dernier 1/3 pouvait alors être conservé en famille.

Cela ne touche pas que nos paysans tarins : souvenons-nous du chambérien Le Borgne, parti offrir ses services dans les armées anglaises aux Indes. Il s'enrichira ensuite au service du Maharadjah de Gwalior. A son retour, il sera fait comte de Boigne, après avoir fondé des hospices pour les indigents et les malades et avoir embelli Chambéry en permettant d'y placer avenue et place qui portent son nom. Le dernier tiers, conservé, n'était pas non plus négligeable...

Mais revenons à nos fondations pour les écoles. L'abbé Joseph Emile Borrel, longtemps secrétaire de l'Académie de la Val d'Isère, s'y est intéressé, en publiant à Moûtiers, en 1888, « *L'instruction en Tarentaise avant la Révolution* » et, en 1906, alors qu'il est devenu Président de l'Académie et que la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat vient d'être promulguée, il fait publier à Chambéry, un livre dont on a déjà eu l'occasion de parler : « *Le clergé et l'instruction primaire dans le diocèse de Tarentaise* ». Bien sûr, cette nouvelle étude vise surtout, il le dit en préambule, « à mettre fin à la légende qui tend à représenter le clergé de toutes les époques comme l'ennemi du progrès intellectuel ». Mais les exemples fournis montrent bien quelle importance pouvaient représenter les dons en faveur des écoles. Citons le prêtre originaire de Laval de Tignes, léguant, en 1754, tous ses biens sis dans les villages de Laval, Les Etroits, La Daille, Les Branges, Le Leysin et le Fornet,

1860 et l'école en Tarentaise

contre l'obligation de tenir, « dans les temps accoutumés et opportuns » (sous-entendu en hiver) « publique école de catéchisme de bonnes mœurs et de lettres ». Evoquons aussi un Milloz originaire de Tignes, mais devenu riche marchand de Turin, qui prodigue ses largesses aux écoles de sa vallée, citons aussi les 800 livres léguées par le révérend Lombard, de Tignes également, fondant une école pour les filles au cours du 18^e siècle, avant de passer aux donateurs du 19^e siècle, tout aussi généreux, et, cela est remarquable, intéressés par la scolarisation des filles autant que par celle des garçons ⁴. L'abbé Borrel cite aussi le curé de Celliers, qui fait plusieurs donations successives pour les écoles de ce minuscule village dont il dit « ne trouvez-vous pas instructif le fait d'un curé qui offre six mille livres, représentant environ douze mille francs de nos jours (1906), pour procurer le bienfait de l'instruction à une population de 250 habitants vivant à 1300 m. d'altitude ? » Dans ce dernier cas, il était bien précisé que les sommes devaient être reversées dans les mains des procureurs, pour « apprendre durant trois mois d'hiver, à lire, écrire, chiffrer, et même chanter, s'il se présente des voix convenables ». On voit aussi les habitants du quartier des Arpettes (Bourg-Saint-Maurice), se cotiser pour payer un maître d'école pour enseigner les enfants de ce quartier : ils chargent les procureurs de gérer la somme et de choisir le maître d'école.

L'abbé Borrel prend soin de préciser que les procureurs de village étaient investis d'une autorité réelle, tout en devant rendre des comptes à la population du hameau.

Un donateur particulier mérite un peu plus que les quelques lignes consacrées par Borrel dans ses ouvrages ; il s'agit d'un André Muraz, originaire des Avanchers, émigré à Paris avant la Révolution. Lors de la première fondation qu'il constitue, il précise « n'avoir rien tant à cœur que l'instruction des pauvres habitants de sa campagne ». Il va doter plusieurs villages de sa commune : le chef-lieu, le Fay-dessous, le Revers, la Grange, mais aussi deux villages de Bonneval, le chef-lieu et le Biolley, et un village de Celliers. Chaque fois dit-on, la somme allouée est à peu près équivalente à un troupeau de dix vaches ⁵.

Vous comprenez mieux qu'avec les dispositions de l'administration française les habitants de ces hameaux aient pu considérer comme une spoliation, le retrait de la gestion de leurs fondations aux procureurs des écoles de hameaux, pour être remises aux maires. On avait eu déjà bien du mal à les soustraire aux révolutionnaires !

On l'a vu, ces fondations permettaient généralement de procurer la gratuité de l'enseignement, en couvrant à peu près le salaire -modeste !- du maître d'école. Pour son logement et la pièce servant d'école, la communauté villageoise en faisait son affaire.

Si la gestion des fondations se débat entre les habitants des hameaux et le maire de la commune, d'autres sujets de préoccupations ne manquent

1860 et l'école en Tarentaise

pas et l'on comprend que la situation des maires et de leur conseil, en face de la nouvelle administration, ne soit pas confortable.

Ainsi, le conseil municipal de Bonneval, réuni le 25 août 1861, le maire est alors Aimé Jugand, prend connaissance d'une lettre de l'Inspecteur d'Académie, indiquant que le Préfet n'a pu prendre en considération la délibération du conseil du 2 juin, parce qu'elle était contraire à la loi. En effet, l'école de Bonneval, et une seule école, au chef-lieu, doit y être ouverte toute l'année ! Le conseil délibère et conclut : *« L'école de Bonneval est discontinuée, faute d'avoir des élèves qui s'y présentent toute l'année. Or le maire a invité publiquement les particuliers de cette commune à opter pour l'abonnement annuel et aucun individu ne s'est présenté... Pendant toute la belle saison, ils emploient leurs enfants aux travaux de la campagne. L'école de Bonneval ne peut donc être annuelle. En outre, vu la topographie de l'endroit, les hameaux sont situés à une grande distance les uns des autres, et dans un site très pénible, sujet à de nombreux dangers dans toutes les saisons de l'année ; et les émigrations périodiques et très fréquentes des habitants » (il veut parler des remues d'une montagnette à l'autre) « sont aussi des obstacles réels à l'exercice d'une école annuelle. Ainsi, malgré la bonne volonté des habitants, qui sont assez intéressés pour l'instruction de leurs enfants, l'école annuelle, ne pourra jamais avoir lieu à Bonneval, mais seulement que dans la saison d'hiver et dans chaque village ».*

En février 1862, on constate que la situation n'a pas évolué. Le Préfet a naturellement refusé d'admettre les considérations du conseil municipal, lequel conseil va, lui aussi, camper sur ses positions, et renouvelle sa demande, en noircissant le tableau pour conforter ses arguments. On évoque les précipices, les éboulements, les pierres roulantes en temps de pluie, les grandes précipitations de neige provoquant des avalanches qui interdisent toute communication entre les hameaux et le chef-lieu, puisque la distance qui les sépare n'a pas suffi la première fois à convaincre le Préfet. On serait tenté aujourd'hui de les taxer d'exagération, mais n'oublions pas que, jusqu'en 1928, aucune route ne desservait Bonneval, ni à plus forte raison ses hameaux. Un curé nouvellement installé, écrit alors que *« c'est une commune d'effroyables précipices »*. Un autre curé disait, dans les années 1950, le plus sérieusement du monde que, *« dans son pays on était obligé de ferrer les poules »* : il était originaire de l'un de ces hameaux...

Mais revenons à notre délibération de 1862 pour lire sa conclusion : *« Il serait donc de la plus grande absurdité, et faire de grands frais inutiles à la commune que de vouloir tenir un instituteur, là, à ne rien faire »* et l'on réclame à nouveau l'autorisation de ne tenir dans la commune que *« des écoles temporaires pour une durée de quatre mois, au mieux, à la place d'une école annuelle »*.

L'Etat sera contraint de tenir compte de ces arguments, difficiles à réfuter et présentés par beaucoup d'autres municipalités : en 1864, une

1860 et l'école en Tarentaise

circulaire du Préfet régularisera l'existence de ces écoles de hameaux, « *par la nécessité de s'adapter à la géographie locale* » dira-t-il.

Faute de pouvoir les supprimer, on va les fermer fictivement et les rouvrir ensuite, en les annexant à celles du chef-lieu en qualité d' « *écoles communales de hameaux* ».

On va continuer à laisser au maire le soin de recruter les instituteurs et institutrices qui y seront affectés mais ils devront être agréés par le Préfet.

La lecture attentive des délibérations du Conseil municipal permet aussi de constater les difficultés pécuniaires auxquelles se heurtent les communes pour financer les frais de scolarité des élèves en particulier parce qu'on avait imposé de payer plus correctement le maître d'école. Une partie des frais était exigée des parents, ce qui les incitait doublement à retirer leurs enfants des écoles à la fin de l'hiver.

Une statistique de 1867 pour l'ensemble de la Savoie indique que les frais sont payés à la hauteur de 83.868 francs par les communes, 58.710 francs par l'Etat, 19.615 francs par les fondations qu'on rencontre principalement en montagne, mais il reste encore 47.918 francs à la charge des parents ce qui leur paraît insupportable, c'est ce qu'on désigne du terme de « *taxe d'écolage* », alors qu'auparavant l'enseignement dans nos montagnes était gratuit en pratique.

Une loi d'avril 1867 va augmenter la participation de l'Etat, mais à condition, pour les communes, de s'imposer de plus de 4 centimes supplémentaires afin de rendre l'école gratuite. En même temps était instaurée l'obligation de créer une école de filles dans chaque commune de plus de 500 habitants.

En ce qui concerne l'imposition des centimes supplémentaires, seules 115 communes du département y avaient consenti dix ans plus tard. Et pour toute la Tarentaise, à la même époque, seulement dix pour cent des garçons et dix-sept pour cent des filles sont scolarisés toute l'année scolaire. En 1881 un inspecteur d'académie, non dénué d'humour (noir ?) va jusqu'à dire : « *La fréquentation est devenue temporaire même à l'école temporaire* » et, lors d'une visite à Peisey, le 11 mars 1884 un autre inspecteur ne trouvera aucun élève à l'école de Moulin⁶.

Un autre aspect du fonctionnement des écoles de montagne, décidément restées temporaires pour longtemps encore, doit aussi être évoqué : on se souvient du poids qu'avait l'Eglise sur l'enseignement. La loi Falloux avait toléré un droit de regard des prêtres sur les écoles primaires. L'évêque de Tarentaise, sensible à cette disposition, va diligenter une enquête en 1868 sur le fonctionnement de ces écoles et sur les relations qu'y entretiennent curés et enseignants.

Les archives diocésaines conservent encore un grand nombre de réponses à cette enquête. Souvent elles mettent encore en avant la part importante du financement provenant des fondations. Ainsi, pour Montgirod : le maître perçoit 605 francs de rémunération -100 francs proviennent des

1860 et l'école en Tarentaise

parents, 72 francs de la commune, 110 francs de l'Etat- mais 323 francs des fondations.

Que dire de cette rémunération ? Mr Lovie nous fournit une précision significative : « *Dans la Savoie besogneuse, dit-il, le salaire de l'instituteur atteint péniblement les appointements d'un cantonnier ou le salaire d'un journalier* ».

L'enquête de 1868 précise que les relations entre le curé et l'instituteur sont généralement considérées comme excellentes.

Le maître ne s'est donc pas affranchi rapidement de la tutelle du curé qui, on l'a vu, a tendance à le visiter plus souvent que l'inspecteur primaire.

Cependant quelques années plus tard, en 1876, le curé de Bonneval remarque : « *vu l'état actuel de la législation qui a fait verser le fonds pour l'école dans la caisse du percepteur, il n'est pas, de fait sinon de droit, d'école qui dépende de l'autorité ecclésiastique* ». C'est la seule allusion trouvée jusqu'ici au sort réservé aux fondations. En contre-point, la lecture du cours de pédagogie de l'élève-instituteur, d'Emile Louchet, pour la période 1877-1879, permet d'apprécier toutes les contraintes qui pèsent encore sur eux. En voilà quelques passages : « *L'instituteur doit occuper utilement les quelques loisirs que lui laissent ses fonctions et l'éducation de ses propres enfants par l'étude, la lecture, le dessin, la musique (orgue) et le jardinage. On ne le verra jamais désœuvré, trainant son ennui dans la commune les jours de congés. Ce désœuvrement, cette inaction, produisent le plus mauvais effet sur l'esprit des populations : il ne prendra pas non plus part aux divertissements bruyants des gens du village ; il ne se mêlera jamais à eux dans ces circonstances, il n'y gagnerait absolument rien et il courrait risque d'y perdre son autorité, sa dignité, sa considération.*

Est-ce à dire qu'il sera entièrement privé de toute espèce d'amusement, de distraction ? non évidemment, mais ces distractions sont d'une autre nature : une promenade dans les champs avec quelques jeunes gens, ses anciens élèves ... un entretien avec un ou plusieurs collègues, avec le curé...une course à la ville voisine, mais là encore, il ne faut pas que l'instituteur se conduise comme un campagnard que les futilités de la foire amusent, que les trompettes et les tambours des baladins attirent, que les sonnettes, les farces grossières, les pitres et les jocrisses désopilent ».

L'instituteur ne deviendra fonctionnaire de l'Etat qu'en 1889 ; auparavant les lois scolaires de 1881, 1882, 1883, ont rendu l'enseignement obligatoire jusqu'à 13 ans, gratuit et laïc, mais l'école « sans dieu » comme on l'a baptisée, a eu du mal à se faire adopter. Voir « *Les carnets d'un maître d'école d'autrefois* » citant des manifestations contre elle à Saint-Colomban-des-Villardards en Maurienne comme à Saint-Jean-de-Belleville.

Le règlement des écoles publiques de la Savoie est imprimé à Chambéry en 1881, pour faire suite à la loi Ferry : il reprend des articles des lois Guizot de 1833 et Falloux de 1850, mais il précise que les enfants âgés de moins de 14 ans reçoivent séparément l'instruction religieuse en dehors des

1860 et l'école en Tarentaise

classes par le ministre de leur culte ; mais le même article 3 où se trouvent ces dispositions, mentionne que les vœux des pères de famille seront toujours consultés et suivis en ce qui concerne la participation de l'enfant à l'instruction religieuse. A tempérer par une loi du 30 octobre 1881 qui interdira aux instituteurs de remplir des emplois rémunérés dans le service des cultes. A petits pas on avance vers une complète laïcisation.

L'article 6 du règlement pédagogique des écoles primaires publiques de la Savoie, signé par le Préfet le 20 mai 1881, stipule que dans les écoles temporaires, les programmes spécifiés en article 2 (ce qui doit être enseigné en cours élémentaire, cours moyen et cours supérieur –et ces programmes sont copieux) ces programmes seront condensés de manière que les élèves de ces écoles puissent se présenter comme ceux des écoles permanentes aux examens du certificat d'études primaires.

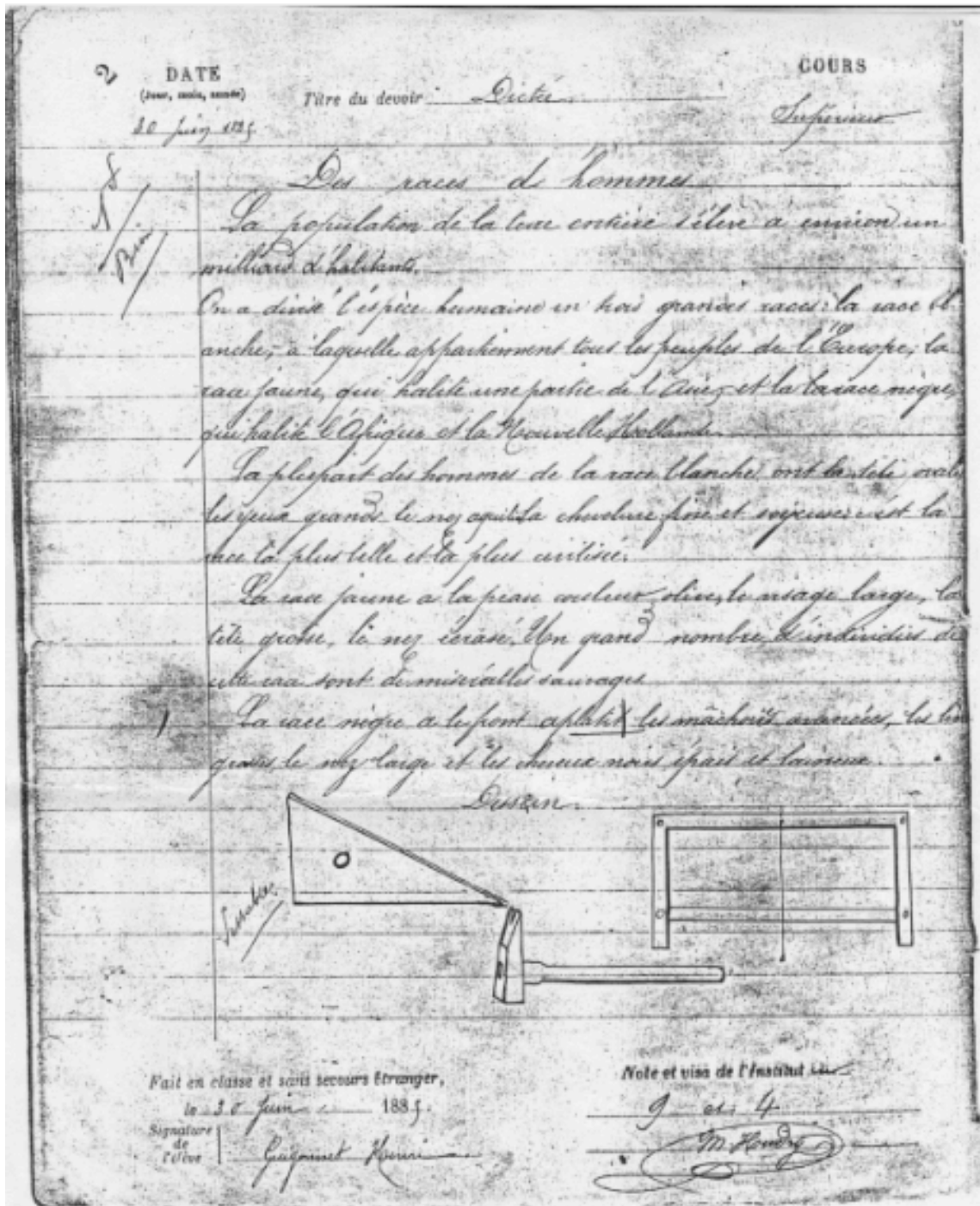
Mr Lovie disait déjà : « écoles de fort absentéisme l'été, mais d'intense fréquentation ». Nos petits écoliers de montagne n'auront rien à envier à leurs cousins de la plaine, ou au moins des villes en ingérant le même programme qu'eux en moins de deux fois moins de temps, dans leurs écoles, restées, longtemps encore, temporaires.

L'inspecteur d'Académie observe, en 1909, que : « ce type d'école garde toujours un grand succès en montagne. Une centaine subsistent, reconnues officiellement mais il y en a même des clandestines, vivant de leurs revenus propres ». Malgré ce sous-entendu, il est plus modéré que l'inspecteur écrivant en 1903 : « les enfants sont la propriété de leurs parents, qui en font ce qui leur plaît, comme de leur bétail ».

Pourtant...cela ne semble avoir eu aucune influence néfaste : une statistique (encore une ...) du Conseil Général citée lors du 50^{ème} anniversaire de la Réunion de la Savoie à la France, en 1910, dont il résultait qu'en 1903, la Savoie était au 10^{ème} rang des 86 départements français pour le degré d'instruction des conscrits, avec une proportion de 98,90 % d'appelés sachant lire et écrire. On en serait loin aujourd'hui, paraît-il. Mais la suppression du service militaire ne permet pas de conclure.

On pourrait citer encore une fois Mr Lovie qui précise : « en 1897, il était constaté que seuls les habitants de montagne pouvaient suivre la messe dans un livre ». Preuve que si les parents y font ce qu'ils veulent de leurs enfants c'est seulement par nécessité qu'ils les utilisent comme ouvriers agricoles mais ils ne sont en aucun cas opposés à leur instruction, bien au contraire.

1860 et l'école en Tarentaise



Page de devoirs (dictée et dessin) écrite en 1883 par un petit écolier de Saint-Jean-de-Belleville âgé de 11 ans seulement.

1860 et l'école en Tarentaise

Plus près de nous, il est agréable de citer une moûtiéraine, Yvonne Basso. Sortie de l'école normale avec son diplôme d'institutrice en 1935, elle rejoindra son premier poste où elle exercera deux années, au hameau de Villarnard dépendant de la commune de La Perrière. Elle y trouve dix huit élèves, de 3 à 14 ans, et contera leur histoire commune dans un joli petit livre, édité par l'Association du Patrimoine de ce hameau. Elle écrit : « *après leur journée d'écoliers, l'incessant travail agricole au service des parents attendait mes élèves. Travaux qui, suivant les saisons, primaient sur l'école...* » et elle décrit leurs migrations auxquelles elle participe, qui les ramènent à Vignotan ou Champetel pour les vendanges, les remontent à Villarnard pour y passer l'hiver, de Noël à la mi-mars ; au printemps on redescend à Champetel ou Vignotan pour deux mois environ : taille de la vigne, et travaux des champs ; on remonte ensuite travailler les parcelles de Villarnard où la neige est plus longue à fondre. La maîtresse suit ces « *remues* » avec tout le matériel scolaire et son trousseau, sur la croupe du mulet de l'adjoint au maire.

Un témoignage antérieur pour cette même commune précise que ce sont les élèves qui étaient chargés de transporter les tables d'un hameau à l'autre.

Cette transhumance des écoliers répondait peut-être au souhait de les scolariser plus longuement. Dans le même esprit on voit des institutrices d'écoles de hameaux de la même commune accueillir dans leurs classes, des élèves en transhumance.

Un registre d'appels des élèves de l'école d'un autre hameau de La Perrière, La Nouvaz, est tenu plus ou moins régulièrement, à partir de 1886 (on peut supposer que ce registre d'appels a existé dans chaque école de hameau) il y a bien une colonne prévue pour les motifs d'absence invoqués ; les quelques fois où elle est annotée, on avance : besoins des parents, difficultés de communications. Mais on peut rencontrer un enfant absent vingt-huit demi-journées sur quarante possibles dans le mois, sans motif exposé. En février il y a très peu d'absents, mais en avril beaucoup manquent, de une à dix-sept demi-journées au moins, et en juin il y a cent quarante-quatre journées d'absence sur huit cent quatre-vingt-deux possibles pour l'ensemble des élèves, et en août seuls cinq élèves n'ont jamais manqué. Le registre d'appel permet de constater qu'en 1940 seuls huit élèves font la rentée et aucun n'est là en juillet.

Or, Mr Paillard, dans son livre paru en 1982 dans la collection « L'Histoire en Savoie », prétendait que les mentalités avaient commencé à changer après la première guerre et que divers moyens employés pour remédier à l'absentéisme, avaient, peu à peu, porté leurs fruits. Il doit cependant reconnaître que le problème ne sera complètement résolu qu'au début des années 60.

1860 et l'école en Tarentaise

Interrogeons les institutrices de montagne, celles en particulier provenant de la génération, qui, après la deuxième guerre, ont occupé un poste de remplaçante munies seulement du baccalauréat. Au bout de deux ans de formation « *sur le tas* » encadrée par un conseiller pédagogique et coupée de stages à l'école normale, ces maîtresses obtiennent un CAP et leur titularisation après réussite d'un examen final. Elles parlent encore d'écoles où l'on compte six élèves à la rentrée et trente à Noël, en 1967, toujours répartis en plusieurs niveaux d'une classe unique, et de maisons d'écoles loin de remplir les conditions d'hygiène souhaitable.

L'école à classe unique perdurera à Navette, hameau de Villargerel, jusqu'en 1971. A cette époque, la commune de Villargerel est rattachée à celle d'Aigueblanche, où a été construit un beau groupe scolaire : les cars de ramassage y conduiront les élèves de Navette.

Lors d'une enquête de la Chambre d'Agriculture de la Savoie en 1970, on se félicite d'avoir pu enfin regrouper les 8 classes de hameaux de Saint-Martin-de-Belleville en deux groupes scolaires, l'un au chef-lieu, l'autre à Praranger, toujours grâce au ramassage scolaire.

Mr Paillard note que les particularités géographiques rendaient évident l'intérêt du ramassage scolaire dont on commence à parler dès 1964. Le Conseil Général décidait en 1978 d'adopter le principe de la gratuité des transports scolaires.

Les années 70 verraient-elles les efforts entrepris, 110 ans auparavant, pour regrouper les écoliers en une seule école au chef-lieu ? Nous y reviendrons.

Sur la question de l'absentéisme Mr Paillard notait « *en 1981, dans la circonscription de Moûtiers, on n'a eu à examiner que cinq demandes d'autorisation d'absence pour travaux des champs* » mais il attribuait ce beau résultat aux diverses pressions exercées sur les parents, allant jusqu'à la suppression des allocations familiales, dit-il.

Mais il n'évoque pas la lente évolution de la condition paysanne : au sortir de la seconde guerre, dans la plupart des foyers montagnards, se trouvaient encore des vaches, des chèvres, des moutons, un ou plusieurs cochons, et la moindre parcelle était essartée et cultivée. Puis, petit à petit, le thermalisme, l'installation des industries électrotechniques, puis le tourisme d'hiver vont favoriser l'adoption par les paysans d'un autre mode de vie. Devenus, eux aussi, double-actifs, nos paysans bénéficient d'autres sources de revenus, de plus d'aisance, ils vont abandonner leur mode ancestral de vie, et, si l'on peut regretter l'avancée inéluctable des friches, il faut constater en parallèle que le père de famille recourt de moins en moins souvent à l'aide de ses enfants, d'où la disparition de l'absentéisme tant décrié. En même temps, on constate un véritable exode de la montagne vers la plaine, d'où diminution importante des effectifs à scolariser. Ce déclin

1860 et l'école en Tarentaise

démographique avait déjà commencé entre les deux guerres. Comment imaginer qu'il y ait eu soixante élèves répartis en deux classes uniques dans le seul village de Grand-Nâves en 1915... alors que la population à l'année n'y dépasse pas vingt habitants aujourd'hui.

Par contre dans son ouvrage, écrit rappelons-le en 1981, Mr Paillard observe la survenance d'une autre forme d'absentéisme, due à l'essor des stations de sports d'hiver. Les saisonniers qui y travaillent sont mobiles, et leurs enfants pâtissent de cette instabilité qui les amène parfois à fréquenter 3 écoles la même année. Fatalement cela entraîne quelques journées d'absence et des difficultés d'adaptation aux nouveaux programmes. Il évoque aussi les élèves tentés de fréquenter plus assidûment les clubs sportifs que les écoles !

Il est temps de conclure en évoquant la situation lors de cette année du 150^{ème} anniversaire.

Eh bien ! les écoles à classe unique n'ont pas disparu avec l'avènement des facilités de communication, qui n'ont pas résolu les problèmes partout grâce au ramassage scolaire instauré dans les années 70. Les services de l'Inspection primaire consultés, à Moûtiers, mentionnent encore huit classes uniques en Tarentaise, et pas toujours là où l'on s'y attendait.

A Montvalezan, on ne scolarise plus les enfants au chef-lieu mais il existe une classe unique au Chatelard, et une autre à La Rosière, où le minuscule hameau d'après-guerre est devenu une station de sports d'hiver. A Bonneval, il n'y a plus qu'une classe unique dans la belle mairie-école construite au village de l'église, fin XIX^e, et elle a un effectif de huit élèves seulement dont deux élèves de Celliers. Il est vrai que la population dépasse à peine 100 personnes en 2010 alors qu'on y comptait 536 habitants en 1866 pour les quatre hameaux.

Hautecour reçoit quatorze élèves dans sa classe unique. Villaroger et La Gurraz ont chacun une classe unique de même que le Villard de Séez. A Valezan, classe unique à huit niveaux, à Feissons-sur-Salins une classe unique reçoit les élèves à partir de la grande section, les plus petits vont à Montagny. Au Villard-du-Planay, il y a deux classes, de quatre niveaux chacune. A Bellentre, il y a deux classes au chef-lieu. Mais il y a aussi deux classes à Montchavin, ancien hameau de Bellentre devenu station de ski et...on y accueille tous les élèves de maternelle de la commune de Bellentre, qui sont regroupés par ramassage. On peut constater que ce sont les plus petits qui, là comme à Feissons, font les plus longues journées.

Est-ce un oubli ? N'ont pas été citées les deux classes uniques de Doucy, elles regroupent quarante-trois élèves, les plus petits dans une classe, les plus grands dans l'autre.

Une dernière surprise nous attend, des classes temporaires ont été réintroduites sous le nom de classes saisonnières. En effet dans les grandes stations de sports d'hiver le nombre d'élèves doublait pendant la saison en

1860 et l'école en Tarentaise

particulier du fait d'enfants de saisonniers. On a donc été contraints de mettre en place une classe supplémentaire saisonnière à Val-Thorens, une au groupe scolaire du Praz-de-Saint-Bon, une aux Arcs, une à La Plagne, et une à Val d'Isère. Un récent article du Dauphiné Libéré chiffrait à 28.000 le nombre de saisonniers à loger chaque hiver. Tous ne sont pas accompagnés d'enfants scolarisables, mais cela donne tout de même une idée de l'ampleur des besoins.

A la fin de son étude sur l'école en Savoie, Mr Lovie disait : « *les écoles de hameaux étaient comme des bastions de l'indépendance paysanne en face des autorités nouvelles : elles furent les plus lentes à se transformer ...* ». Mr Paillard, lui, cite les moyens utilisés pour remédier à l'absentéisme : aménagement des horaires, des vacances scolaires, date du certificat d'études avancée au mois de mars pour les écoles temporaires de hameaux et même suppression des allocations familiales et il ajoute que le système d'autorisation d'absence se révéla efficace.

Est-ce que nous, descendants de ces paysans indépendants, n'avons pas le devoir de nuancer ces propos, écrits de Chambéry et par des fonctionnaires chambériens, car force est de constater que les conditions particulières d'existence de nos aînés : éparpillement des hameaux, absence de routes, d'abord, hivers rudes à toutes époques, ressources essentiellement tirées d'une agriculture difficile, ont entraîné, et justifiaient, leur comportement envers l'école. Dès qu'ils l'ont pu, leur mode de vie se rapprochant de celui des autres tarins, ils ont accepté, autant que faire se pouvait, de se couler dans le même moule.

Puis l'or blanc a fait naître d'autres hameaux et provoqué des poussées démographiques saisonnières...et d'autres difficultés sont apparues. Il a fallu pratiquer, comme par le passé, un système d'offre modulable, c'est le terme utilisé aujourd'hui par Madame l'Inspectrice.

En 2010 comme en 1860, l'administration ne peut que tenir compte de la géographie et de l'économie des lieux. Et tout ce qui a forgé notre esprit *indépendant* nous a aussi dotés de grandes facultés d'adaptation et d'esprit d'initiative qui nous ont aidés à traverser les bouleversements de ce siècle et demi nous séparant de notre réunion à la France.

.../...

1860 et l'école en Tarentaise

Je voudrais remercier les personnes qui ont eu la gentillesse de me fournir de la documentation, en particulier l'Association du patrimoine de Villarnard, et les institutrices parentes ou amies en les priant de bien vouloir me pardonner de n'avoir sûrement pas dit tout ce qu'elles auraient souhaité entendre.

1 - Syndic : le Syndic était, en Savoie, avant 1860, l'agent exécutif de l'Assemblée Générale des habitants de la paroisse, désigné par elle pour une période de 1 à 3 ans (c'est l'ancêtre de notre maire actuel). Dans le Val d'Aoste le premier magistrat municipal est resté « le syndic »

2 - Laval de Tignes : la paroisse de Val d'Isère n'est séparée de celle de Tignes qu'en 1638, et portera alors différentes appellations = Val de Tignes, La Val de Tignes, puis Laval de Tignes. Le nom de Val d'Isère ne fut adopté définitivement qu'en 1886 (in « Val d'Isère jadis et naguère » de Brigitte et Evelyne Alzieu)

3 - Ardoises : Aux archives départementales figure un plan du mobilier scolaire de Bonneval en 1884, y est cité « le tableau ardoisier ». Dans la vallée, on trouvait une carrière d'ardoises un peu après le village de Celliers, ce qui en rendait l'usage très facile.

4 - Toutefois, il est honnête de souligner que les fondations destinées aux écoles de filles proviennent essentiellement des prêtres, qui répugnent à la mixité.

5 - Ces actes ont été établis par le notaire Compagnon et sont consultables aux Archives départementales (cote 6 E 6932).

6 - « Ecoles et écoliers d'autrefois dans une haute vallée savoyarde » avec la participation des Peiserots et le soutien de la Mairie de Peisey-Nancoix – texte de Geneviève Gauffillet-Baudin.